

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Daycare inc.	Numéro de permis 910030	Date d'inspection Le 25 novembre 2025
Nom de l'établissement Halte scolaire Bimbo		Numéro de téléphone (506) 548-8069
Adresse 1300 rue St. Joseph Bathurst NB E2A 3R5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	11 sept. 2025	
Commentaires : La demande de renouvellement du Développement Social fut envoyée, l'employée est en attente du document. Une fois reçu une copie sera envoyée par courriel à la mentore assignée à l'établissement.			

Commentaires généraux
-Visite à l'établissement en fin d'après-midi pour une inspection de suivi de renouvellement de permis -Deux dossiers d'enfant sur soixante étaient incomplets l'un de ces enfants a quitté la halte due à un déménagement et le second dossier a été rédigé à nouveau par le parent puisque plusieurs informations ont changé depuis les derniers mois, le profil ainsi que le consentement de cet enfant ne furent pas encore remis au personnel éducateur. Cependant les contacts d'urgence ainsi que l'information médicale sont à jour et maintenus dans un cartable à cet effet. Un suivi sera fait à la prochaine inspection de surveillance pour valider le dossier de l'enfant. -Lorsque le renouvellement du Développement Social sera reçu, la garderie éducative rencontrera les exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis est recommandé. Observations : À mon arrivée à la halte, une éducatrice prend les présences des enfants, ils sont allés aux salles de bain, laver leurs mains et sorti dehors pour manger leurs collations et pour ensuite jouer dans le parc extérieur.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 septembre 2025

Date

original signé par
Lisa Cyr

Le 29 septembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date